



*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le Climat*

Ségolène Royal

Paris, le 1^{er} mars 2016

Monsieur le Président-directeur général,

Par courrier reçu et enregistré dans mes services le 7 avril 2010, vous avez demandé l'octroi du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « permis Champcenest ». Votre permis est en rejet implicite depuis le 10 avril 2012.

La COP 21 a marqué l'engagement des Etats pour réduire les émissions de gaz à effet au niveau mondial et agir rapidement contre le changement climatique. La France, qui se doit montrer l'exemple, a adopté la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit une priorité au développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations d'énergie, en particulier fossile. La loi a ainsi fixé un objectif de réduction de 30% de nos consommations d'énergie fossile d'ici 2030. C'est à notre portée si nous agissons de manière déterminée. Cette nouvelle croissance verte, bénéfique pour l'environnement est également source d'activité et d'emploi.

En cohérence avec cette politique énergétique volontariste, nous confirmons le rejet de votre demande d'octroi de permis d'hydrocarbures et vous invitons à investir dans les énergies renouvelables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de mes salutations les meilleures.


Ségolène ROYAL

Monsieur Oisín FANNING
Président-directeur général de la Société San Leon Energy Plc
43 Grosvenor St Mayfair
LONDON W1K 3HL
ROYAUME-UNI

Hôtel de Roquelaure - 246, Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris